

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

mercredi 02 mars à 18 heures à Lans-en-Vercors

Le mercredi deux mars deux mille vingt-deux, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-deux par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors.

Délégués présents :

ADENOT Jacques, délégué de St Nizier du M.
 AGERON Philippe, délégué de Pont en Royans
 BAUDRIER Marie-Odile, déléguée de Saint-Julien-en-V.
 BOLZE Catherine, déléguée Conseil Régional AuRA
 CHAZALET Yves, Délégué de Combovin
 DU RETAIL Valérie, déléguée de Die
 FILLET Pierre Louis, délégué CCRV
 KRAEMER Michael, délégué de CCMV
 LEVI Thierry, délégué de Oriol en Royans
 PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières-et-Risset
 TREGRET Agnès, déléguée de Le Percy-en-Trièves
 VARTANIAN Michel, délégué de Chamaloc

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

BLUNAT Pierre, délégué de Vinay (présent en visio) à *Michel VARTANIAN*
 BRUNET Florent, délégué de Conseil Régional AuRA (présent en visio) à *Jacques ADENOT*
 CORREARD Michel, délégué de Châtillon-en-Diois à *Valérie DU RETAIL*
 DYE Jean-Christophe, délégué de St-Martin-en-V. à *Marie-Odile BAUDRIER*
 GAGNIER Gérard, Délégué de Beaufort-sur-Gervanne à *Yves CHAZALET*
 HABFAST Claus, Délégué de Grenoble à *Henri PELLETIER*
 MENA Eric, délégué de Gresse-en-Vercors à *Agnès TREGRET*
 MOCELLIN Raphaël, Délégué Région AuRA à *Pierre-Louis FILLET*
 NAVA Nicole, Déléguée de St-Marcellin, à *Catherine BOLZE*
 ROBERT David, Délégué de Romans, à *Michael KRAEMER*
 ZAMMIT-HELMER Nathalie, déléguée de CD26 à *Philippe AGERON*

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
 Présents : **12** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
 Présentes : 16
 Pouvoirs : 19
 Total : **35** (mini 25)

Délégués excusés :

ALLEYRON-BIRON Robert, délégué de La Rivière
 FAURE Nathalie, déléguée CD38
 MORIN Christian, délégué CD26
 PANO Alban, délégué CD26
 PUISSAT Frédérique, déléguée CD38

Participaient également à la réunion :

LONGO Franck, Délégué CD38 au comité syndical (en visio)
 PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
 SEQUIER Andrée, Déléguée de Saint-Martin-en-Vercors, délégation aux musées du Parc
 THIAULT Claudine, Déléguée suppléante de Saint-Martin-en-Vercors, délégation aux musées du Parc
 VERON François, Conseil Scientifique

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve les compte-rendus de la réunion du Bureau du 15 décembre 2021 et de celle du 26 janvier 2022.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions,

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 02 mars 2022

Mise en valeur audio-visuelle de l'atelier de taille et refonte
muséographique partielle du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-
Vercors : choix des prestataires

Le maître d'oeuvre, le Muséophone, avait été retenu en septembre 2021 pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour la refonte partielle de la muséographie et du parcours de visite du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors (décision 2021.P31 du 9 septembre 2021). Suite au diagnostic complet de la muséographie et aux études faites par la maîtrise d'oeuvre, le Parc du Vercors a consulté dans le cadre d'une procédure adaptée (article R2123-1 du n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique), pour les lots suivants :

- Lot 1 Réalisation audiovisuelle
 - tranche ferme : films intro, animation et installation spectaculaire P51
 - tranche conditionnelle : films usages et techniques de taille de silex
- Lot 2 Matériel audiovisuel
 - option « déplacement d'un projecteur lumière »
 - option « diffusion sonore »
- Lot 3 Graphisme
- Lot 4 Agencement - impression

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié sur les sites Internet du Parc et du Dauphiné EuroLégaux en date du 18 janvier 2022, ainsi que dans le journal d'annonces légales du Dauphiné, parutions Isère et Drôme du 21 janvier 2022.

Le dossier de consultation a été retiré par 63 candidats. Une remise des offres a été imposée par voie dématérialisée via une plateforme dématérialisée agréée. La date limite de la remise des offres était fixée au mardi 08 février 2022, avant 12h00.

Quatre candidats ont retourné leur offre avant la date limite : deux offres pour le lot 1 ; une offre pour le lot 2 et une offre pour le lot 3. Aucune offre n'a été remise pour le lot 4.

L'analyse technique a été faite par le maître d'oeuvre le Muséophone en relation avec l'équipe technique du Parc, selon les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation, à savoir :

- Valeur technique au vu du mémoire du candidat : 60 %
- Prix : 40%

Le montant total initialement **estimé** par la maîtrise d'oeuvre pour la mise en valeur audio-visuelle de l'atelier de taille et refonte muséographique partielle du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors s'élevait à **102 500,00 € H.T.** pour la tranche ferme et 45 500,00 € HT pour la tranche conditionnelle, soit un total de **148 000,00 € H.T.**

Comme aucune offre n'a été remise pour le lot 4, une demande de devis a été réalisée pour l'agencement et l'impression.

Après l'issue de cette consultation restreinte pour le lot 4 Agencement - impression, et de la négociation avec les candidats des autres lots, le montant total des quatre lots s'élève à **102 120,00 € H.T.** pour la tranche ferme et 27 500,00 € HT pour la tranche conditionnelle, soit un total de **129 620,00 € H.T.**

Compte tenu de la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la

délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau, il est proposé aux membres du Bureau de se prononcer sur le choix des prestataires retenus.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**AUTORISER** le Président à signer les marchés pour la mise en valeur audio-visuelle de l'atelier de taille et refonte muséographique partielle du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors pour un montant **total de 129 620,00 € H.T.** avec :

- la société FLEUR DE PAPIER, Ecosite du Val de Drôme, Place Michel Paulus, 26 400 EURRE pour le lot 1 Réalisation audiovisuelle pour un montant total de **75 500,00 € H.T.**

* dont la tranche ferme à 48 000,00 € H.T.,

* dont la tranche conditionnelle à 27 500,00 € H.T.,

- l'EURL ARKKA, 201 rue des Granieux, Enval, 63 270 VIC LE COMTE pour le lot 2 Matériel audiovisuel pour un montant total de **42 060,00 € H.T.**

* dont l'option « déplacement d'un projecteur lumière » à 445,00 €,

* dont l'option « diffusion sonore » à 2 012,00 €.

- M. Sylvain REYMONDON, 11 bis rue Ampère, 42 000 SAINT-ÉTIENNE pour le lot 3 Graphisme pour un montant total de **2 900,00 € H.T.**

- M. Alejandro COBAS VEGA (agencement), 36 rue de la Vaure, 42 290 SORBIERS et l'entreprise SITEP (impression), 65 boulevard des droits de l'homme, 69 120 VAULX EN VELIN, pour le lot 4 Agencement - impression pour un montant total de **9 160,00 € H.T.**

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 02 mars 2022

Animation du plan de gestion de la tulipe sauvage sur la commune de Die

La tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*) est une espèce protégée au niveau national par les arrêtés ministériels de 1982 et 1995. Une population importante en bon état de conservation est présente à Die et ses communes limitrophes.

De 2007 à 2009, l'incompatibilité réglementaire entre l'urbanisme et la présence de cette espèce protégée a été mise en évidence à l'occasion de divers aménagements sur la commune de Die (lotissement, installation d'entreprises, création du rond-point). À la suite de la troisième demande d'envergure, le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) a conditionné son avis circonstancié à la mise en place d'une réflexion locale et d'une gestion de l'espèce à l'échelle locale.

Aussi, en 2010, sous la présidence de la sous-préfecture de Die, un comité de pilotage s'est réuni pour réfléchir à une stratégie locale et élaborer des propositions répondant à la demande du CNPN. Un plan de gestion, pour une durée de 10 ans, a ainsi été rédigé puis validé par le CNPN.

Aujourd'hui, après 10 années de mise en œuvre de ce plan d'actions, lors du dernier Comité de Pilotage du 22 juillet 2021, il a été convenu que le Parc élaborerait le futur Plan de gestion, étendu à l'ensemble de l'aire de présence de l'espèce : Die, Chamaloc, Ponet-Saint Auban, Sainte Croix, Laval d'Aix, Solaure-en-Diois, Saint Roman, Pontaix, Recoubeau-Jansac, Barnave

Objectifs du projet :

- Poursuivre le suivi par l'inventaire des stations des Tulipes sauvages dans le Diois
- Rédiger le nouveau plan de gestion 2022-2032

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Indemnités stagiaires et frais annexes	5 000 €	Subvention État	14 800 €
Suivi Association le feuille de Saugé	900 €	Participation de la Communauté de Communes du Diois	1 500 €
Appui Conservatoire Botanique National Alpin (6 jours)	4 800 €		
Animation PNRV	5 600 €		
TOTAL	16 300 €	TOTAL	16 300 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'opération et son plan de financement prévisionnel,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les financements auprès des partenaires,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 02 mars 2022

Accès (cycle et pédestre) au Vercors depuis les gares TGV : demande de financements

Le Parc du Vercors a déposé la candidature du territoire au dispositif Espace Valléen 2021-2027, programme d'adaptation du tourisme au changement climatique mené à l'échelle des Alpes avec le partenariat de l'État, de l'Europe et des Régions Sud et Auvergne Rhône Alpes.

Dans le cadre de la candidature 2021-2027, le Parc du Vercors a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Accès pédestre et cycle au Vercors depuis les gares TGV ». Cette opération s'appuie sur la stratégie de transition touristique conçue par les EPCI et le Parc dans le cadre du programme Espace Valléen, et fait référence à l'axe stratégique n°2 « Le Vercors, un territoire à partager et valoriser en responsabilité ».

Les gares TGV ont en effet vocation à devenir des points d'appui stratégiques pour accéder au Vercors sans voiture : une démarche de cohérence pour les clientèles cherchant à rejoindre le Vercors pour quelques jours d'itinérance à pied ou en vélo.

La Véloroute 63, les routes historiques, le maillage de nombreux sentiers de randonnée, l'expérience menée autour de la valorisation de l'ancienne voie du tramway Grenoble/Saint-Nizier-du-Moucherotte (programme Espace Valléen 2015-2020) : autant de raisons de structurer des itinéraires dès les gares TGV de Valence ou Grenoble afin de rejoindre les piémonts et le coeur du massif, à pied ou en vélo, en valorisant les patrimoines naturels et culturels à portée de main.

Objectifs de l'action :

- Favoriser les séjours sans voiture et l'arrivée en train pour les clientèles itinérance : réduire l'impact carbone des visiteurs
- Identifier les itinéraires depuis les gares TGV
- Valoriser l'itinéraire par la signalétique et l'information
- Favoriser la mobilité des populations locales et touristiques.

Contenu du projet

Le projet s'articule principalement avec les gares TGV de Valence et Grenoble, en lien avec Valence Romans Agglo et Grenoble Alpes Métropole et est prévu en plusieurs phases :

- Phases 1 et 2 : identifier les itinéraires et procéder aux éventuels travaux.
- Phase 3 : concevoir les contenus de panneaux d'information et interprétation, identifier la signalétique directionnelle. Fabrication et pose.
- Phase 4 : valoriser l'itinéraire

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	20 000 €	FNADT Espace Valléen 2021-2027 (60 %)	36 000 €
Signalétique et panneaux d'interprétation et information	40 000 €	<u>Reste du financement (discussions en cours ou à prévoir):</u> <ul style="list-style-type: none">• Région Auvergne-Rhône Alpes• Valence Romans Agglo• Grenoble Alpes Métropole• Autofinancement Parc	24 000 €
TOTAL	60 000 €	TOTAL 100 %	60 000 €

S'agissant d'une opération d'investissement, les dépenses sont exprimées en HT.

Les élus de la Région ne se positionneront qu'en juin 2022 sur la possibilité de financement ci-dessus.

Le plan de financement, une fois finalisé pour les 24 000 euros restants, donnera lieu à une prochaine décision du bureau.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'opération et son plan de financement prévisionnel,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les financements auprès des partenaires,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 02 mars 2022

Adhésion au Réseau des grands itinéraires pédestres français (RGIP)

Le réseau des grands itinéraires pédestres est un réseau créé en 2016 et qui regroupe 26 itinéraires de grande randonnée pédestre en France, il comporte notamment les itinéraires des Grandes Traversées des Alpes, le Chemins de Stevenson, le GR 20, le Chemin de Saint-Guilhem ou les Grandes Traversées du Jura.

De nombreuses actions sont menées par ce réseau national animé par la FFRP :

- assurer la promotion de la grande itinérance en France (participation au Salon du voyage et du tourisme lors du Festival du Grand Bivouac à Albertville),
- améliorer la visibilité de l'offre de grande itinérance sur le territoire français,
- fédérer les acteurs de l'itinérance,
- collaborer avec différents partenaires oeuvrant au développement de la grande itinérance pédestre etc.

Afin de continuer à soutenir les actions portées par ce réseau, un appel à cotisation adapté aux structures de ces membres est lancé tous les ans pour soutenir ses actions. Le Parc du Vercors, par l'intermédiaire de l'itinéraire des GTV à pied, y adhère depuis 2018 pour figurer parmi les grands itinéraires pédestres français. La cotisation sollicitée est d'un montant de 300€.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**ADHÉRER** au Réseau des grands itinéraires pédestres français de nouveau pour l'année 2022
- de **CONTRIBUER** financièrement à hauteur de la cotisation demandée, soit 300 euros
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 02 mars 2022**

Séjours jeunes & montagne « 1001 nuits alpines »

Depuis 2018, la mission Éducation, Culture et Participation citoyenne du Parc du Vercors accompagne des classes sur des projets pédagogiques qui visent à une meilleure connaissance du territoire du Parc, de ses patrimoines naturels et culturels, de ses enjeux et acteurs. Ces projets ont gagné en lisibilité et il importe dès lors de porter des projets pédagogiques pour les jeunes hors temps scolaire.

Les jeunes générations n'ont en effet pas toujours un cadre leur permettant un accès à la montagne et à sa compréhension. Pourtant elle offre un cadre d'apprentissage indéniable associée à des valeurs fortes. C'est un milieu vivant qui permet une médiation sociale et environnementale autour de grands enjeux d'actualité : parmi lesquels migrations, déplacements, changement climatique, érosion de la biodiversité, cohabitation et partage de l'espace.

Chaque année les accueils collectifs de mineurs, les services enfance-jeunesse des collectivités et les centres sociaux du territoire proposent des séjours qui sont l'occasion d'apprendre la vie en collectif, mais ne proposent pas toujours une découverte de l'environnement montagnard proche. Pour rendre accessible cette découverte par les plus jeunes, le Parc du Vercors propose d'accompagner l'organisation de 2 mini-séjours chaque été dans les territoires de proximité (Espaces naturels sensibles, Réserve des Hauts-Plateaux du Vercors notamment).

Description et objectifs des projets :

A partir de l'été 2022 et jusqu'en 2027, il s'agit donc de proposer aux jeunes du territoire du Parc et des villes portes (Grenoble, Romans sur Isère, Crest, St Marcellin, Vinay et la ville associée de Mens) de partir en court séjour en immersion en montagne (deux jours et une nuit en bivouac) pour :

- découvrir / redécouvrir la montagne et ses valeurs, ses fragilités
- appréhender la culture montagnarde, alpine
- comprendre les enjeux actuels en matière de biodiversité, de mobilités, de changement climatique, de cohabitation et de respect du vivant
- s'immerger au sein de sites préservés, en itinérance (avec des ânes) pour apprendre à se connaître en mélangeant les jeunes publics (milieu urbain/coeur du territoire du Parc/autres territoires d'espaces valléens)
- vivre une expérience inoubliable, découvrir et préparer collectivement la randonnée, le bivouac et les repas en pleine nature.
- proposer un cadre pédagogique et sécurisant
- faire le lien avec des actions spécifiques menées par le Parc ou ses partenaires (Réserve Internationale de ciel étoilé, réintroduction d'espèces, adaptation au changement climatique etc.).

Ce projet a aussi pour objectif de créer une émulation avec et entre les accueils collectifs de mineurs, centres sociaux et accueils de loisirs pour des échanges sur le territoire et au-delà (avec d'autres Espaces Valléens notamment, ou d'autres Parcs naturels régionaux...).

Pour 2022, deux mini-séjours seront proposés durant l'été. Chaque mini-séjour sera composé d'une dizaine de jeunes issus de deux territoires différents pour favoriser la rencontre des jeunes mais aussi des animateurs jeunesse. Ils seront encadrés par un accompagnateur en montagne et accompagnés par des ânes de bât pour faciliter le transports du matériel de bivouac.

Le Parc du Vercors coordonnera les apports pédagogiques, prendra part à l'organisation de ces séjours qui resteront sous la responsabilité des structures d'accueil. Il s'agira de renouveler l'opération durant 6 années pour faire participer un maximum de jeunes et de structures, en imaginant qu'à terme, les partenaires prendront le relais de ces mini-séjours en autonomie.

Budget et plan de financement année 1 : 2022 (2 mini-séjours)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Coordination / chargé de mission Parc (environ 15 jours)	3 750 €	FNADT (Alpes)	6 760 €
Accompagnateur en montagne / encadrement des jeunes	2 400 €		
Location ânes	1 500 €	Autofinancement Parc	1 690 €
Matériel pédagogique	800 €		
Total	8 450 €	Total	8 450 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Budget et plan de financement global sur 6 ans (12 mini-séjours)

Dépenses		Recettes	
Coordination / chargé de mission Parc	22 500 €	FNADT (Alpes)	40 560 €
- Accompagnateur en montagne / encadrement des jeunes	14 400 €		
Location ânes	9 000 €	Autofinancement Parc	10 140 €
Matériel pédagogique	4 800 €		
Total	50 700 €	Total	50 700 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement du projet de mini-séjours jeunes & montagne « 1001 nuits alpines »
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT Alpes) pour l'année 2022 et pour les années suivantes
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier pour l'année 2022 et les années à venir.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 02 mars 2022

Mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors

La Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors (RNHPV) est un territoire de 17 000 hectares particulièrement attirant pour des personnes à la recherche de grands espaces sauvages. La fréquentation annuelle est estimée à plus de 250 000 personnes et, en ces temps de crise sanitaire mondiale, elle augmente encore. Après les expériences vécues en 2020 et 2021, le Parc du Vercors, gestionnaire de cette Réserve naturelle, s'attend à connaître un nouveau pic de fréquentation en 2022.

Les constats faits ces dernières années par l'équipe de la Réserve naturelle, qui sont partagés par de nombreux gestionnaires de sites naturels, montrent que cette augmentation de fréquentation est couplée à une augmentation du manque de respect de la réglementation de cet espace protégé.

La fragilité de certains milieux et espèces font que le Parc du Vercors – en tant que gestionnaire de la Réserve - se doit d'être encore plus vigilant. Dans la perspective de l'élaboration du nouveau plan de gestion de la Réserve, le Parc a donc engagé un travail de construction de stratégies d'éducation à l'environnement, d'accueil et de communication, pour répondre à cette problématique.

Cette stratégie permet de poursuivre la réorganisation de l'équipe de la RNHPV où les gardes de la Réserve sont référents sur des thématiques spécifiques afin d'accompagner le conservateur dans la gestion de la Réserve naturelle. Les 6 thématiques sont les suivantes:

1. Suivis naturalistes et scientifiques
2. Accompagnement de l'activité pastorale
3. Veille, surveillance et police de l'environnement
4. Suivi des équipements, du bâti et des travaux
5. Accompagnement des activités de pleine nature
6. Sensibilisation et éducation à l'environnement

Les actions à mener en termes d'information et de sensibilisation peuvent l'être :

- dans le périmètre de la Réserve naturelle ou en dehors,
- dans le cadre d'événements grands publics ou plus ciblés, de programmes scolaires etc.
- et par les gardes eux-mêmes ou par le biais d'autres personnes sensibilisées en amont de leurs interventions.

En tenant compte de ces principes, la stratégie d'éducation à l'environnement de la Réserve vise les objectifs suivants :

- Sensibiliser les différents publics et les usagers aux spécificités naturelles et culturelles de la Réserve naturelle et à sa réglementation.
- Rendre les différents publics acteurs de la préservation de cette Réserve naturelle, en les accompagnant dans des changements de comportements.

Le programme d'actions qui en découle vise donc habitants, élus, socio-professionnels, scolaires et visiteurs occasionnels.

Les actions prévues en 2022

Grâce à une enveloppe du Ministère de la transition écologique spécialement dédiée à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) pour les Réserves naturelles nationales, le Parc du Vercors a l'opportunité de poursuivre une opération qu'il avait engagée dès 2020. De nombreuses personnes ont en effet fréquenté les espaces naturels de montagne, comme les Hauts-Plateaux du Vercors, sans en avoir les « codes ». La crainte de voir le non-respect de la réglementation augmenter a poussé le Parc du Vercors à embaucher des agents d'accueil dès 2020 pour aller à la rencontre des visiteurs sur les principales portes d'entrée ou les itinéraires les plus fréquentés et les sensibiliser aux enjeux de préservation des Hauts-Plateaux du Vercors et aux impacts que peuvent avoir leurs actions.

Les nombreux retours positifs de leur présence sur le terrain montre le grand intérêt de cette opération, qui pourra donc être renouvelée en 2022 en recrutant 4 agents d'accueil, du 15 juin au 15 septembre (soit 3 mois), pour augmenter la présence sur le terrain.

Deux gardes saisonniers seront également recrutés pour 6 mois (10 jours d'un garde valorisés dans le plan de financement ci-dessous), pour accompagner les gardes permanents dans certaines de leurs missions et les agents d'accueil dans leurs actions de sensibilisation.

Des journées de formation spécifiques à cette mission de sensibilisation seront également prévues pour l'équipe de la RNHPV, les agents d'accueil et les gardes saisonniers (formations internes ou en partenariat avec la CCMV).

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel : 4 agents d'accueil (sur une période de 3 mois)	32 500 €	Ministère de la transition écologique	
Frais de personnel : Accompagnement d'un garde saisonnier (environ 10 jours)	1 471 €	(enveloppe «éducation à l'environnement» pour les Réserves naturelles nationales)	35 971 €
Kit de travail des 4 gardes : tenue vestimentaire et petit matériel	2 000 €		
TOTAL	35 971 €	TOTAL	35 971 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu des actions 2022 de sensibilisation sur la Réserve et leur plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter cette subvention auprès du Ministère de la transition écologique
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 02 mars 2022

Désignation des représentants du Parc du Vercors dans des organismes extérieurs

Considérant que le Parc du Vercors possède des sièges dans un certain nombre d'instances et que suite au renouvellement des délégués, il est nécessaire de désigner un représentant de l'APARA en l'absence de précision, un seul représentant est nécessaire) :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Fédération des Parcs naturels régionaux de France (2 représentants, dont le Président)	Jacques Adenot/Michel Vartanian
Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (Jacques Adenot président de l'association)	Michel Vartanian/Nathalie Faure
Comité de programmation LEADER (programme européen de développement rural) Terre d'Echos	Jacques Adenot/Philippe Ageron

Dans le domaine de l'eau :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	Michel Vartanian
Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Drôme	Gérard Gagnier
CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence	Yves Chazalet / Philippe Ageron
CLE du SAGE Drac Romanche	Hervé Coffre
Association du Bassin Versant de l'Isère	Jacques Adenot

Dans le domaine de l'agriculture, du pastoralisme et de l'alimentation :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Comité de pilotage du Plan Alimentaire InterTerritorial (2 représentants)	Robert Alleyron-Biron/Jérôme Boetti di Castano
Stratégie agri-touristique du Département de la Drôme	Valérie du Retail
Association Départementale d'Economie Montagnarde de la Drôme	Michel Vartanian
Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)	Agnès Trégret

Commission de suivi de l'abattoir du Diois	Michel Vartanian
Association Un Plus Bio	Pierre Blunat

Dans le domaine de la biodiversité :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Comité régional de la biodiversité : un(e) technicien(ne) / un(e) élu(e)	Florence Niel et Philippe Ageron

Dans le domaine de l'aménagement :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Drôme (CAUE 26)	Michel Vartanian
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Isère (CAUE 38)	Jérôme Boetti di Castano
Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG)	Jérôme Boetti di Castano
Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages de la Drôme (CDNPS 26)	Michel Vartanian
Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages de l'Isère (CDNPS 38)	Violaine Vignon / Pierre Blunat

Dans le domaine de l'énergie :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Association nationale des centrales villageoises	Franck Bresson
Centrales villageoises Gervanne-Raye	Franck Bresson
Centrales villageoises du Trièves	Eric Mena
Centrales villageoises des 4 Montagnes	Violaine Vignon / Jacques Adenot
Centrales villageoises Vercorsoleil	Jean-Christophe Dye / Marie-Odile Baudrier
Centrales villageoises des Portes du Vercors	Philippe Ageron
Centrales villageoises ACOPREV Val-de-Quint	Gérard Gagnier
Centrales villageoises Wattisère	Pierre Blunat

Dans le domaine du tourisme :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Conseil d'Administration de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial des stations de la Drôme (EPIC des stations de la Drôme)	Nicolas Peyretout / Valérie du Retail

Centre d'accueil et de vacances du Martouret (à Die)	Michel Correard
Conseil d'Administration de la Maison de l'aventure (à La Chapelle)	Marie-Odile Baudrier
Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de la Drôme (CDESI 26)	Marie-Odile Baudrier / Florent Brunet
Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de l'Isère (CDESI 38)	Agnès Trégret / Violaine Vignon

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **DÉSIGNER** Michel Vartanian et Nathalie Faure respectivement représentant et suppléante de l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône-Alpes
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ces désignations.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 02 mars 2022

2022.B 10 Mise en valeur audio-visuelle de l'atelier de taille et refonte muséographique partielle du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors : choix des prestataires

2022.B 11 : Animation du plan de gestion de la tulipe sauvage sur la commune de Die

2022.B 12 : Accès (cycle et pédestre) au Vercors depuis les gares TGV : demande de financements

2022.B 13 : Adhésion au Réseau des grands itinéraires pédestres français (RGIP)

2022.B 14 : Séjours jeunes & montagne « 1001 nuits alpines »

2022.B 15 : Mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors

2022.B 16 : Désignation des représentants du Parc du Vercors dans des organismes extérieurs

Fait et délibéré le 02 mars 2022 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 02 mars 2022.

Le Président,

Jacques ADENOT.